

LE

REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



Le 4 février 2023

*la fête d'hiver sera de
retour pour sa 3^e édition!*



Pour plus de détails,
Suivez-nous sur notre page:
La fête d'hiver de Saint-Liboire

Volume 39 • Numéro 8
DÉCEMBRE 2022

Le prochain Reffet sera
DISPONIBLE LE 21 FÉVRIER 2023



Saint-Liboire



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

À la
mairie

CONSEIL
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAIS**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL
Premier mardi
de chaque mois,
19 h, sauf exception

Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

HEURES D'OUVERTURE :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Samedi (2e et 4e de ch. mois) : 9 h 30 à 11 h 30 (septembre à juin)

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securitepublique/securite-civile/>

VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services MUNICIPAUX

France Desjardins, GMA

Directrice générale
& greffière-trésorière

Nadine Lavallée

Greffière-trésorière adjointe

Nancy Heins-Vallée

Agente à la comptabilité

Sébastien Marchand

Inspecteur en bâtiment
et environnement

Monic Guérin

Agente administrative

Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

Éric Bessette

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Karl Pelchat

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Jonathan Avard

Employé de voirie

Martin Bougie

Directeur incendie

Serge Desjardins

Service de premiers répondants

LA VIE À SAINT-LIBOIRE

Décembre 2022

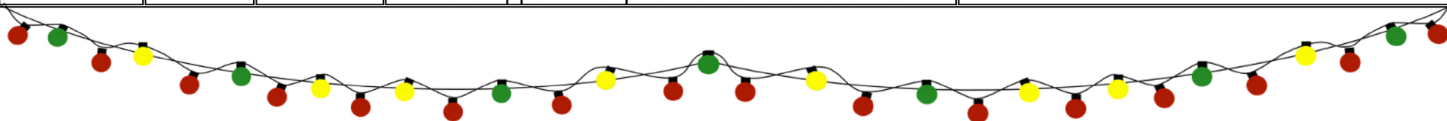
JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
BUREAU MUNICIPAL FERMÉ DU 26 DÉCEMBRE 2022 AU 5 JANVIER 2023 INCLUSIVEMENT				
Samedi	24	19 h	Messe de Noël	Église de Saint-Liboire
Dimanche	25	JOYEUX NOËL À TOUTES ET À TOUS !		
Mardi	27	13 h 30	FADOQ – Bingo et surprises	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII

Janvier 2023

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Dimanche	1 ^{er}	BONNE ANNÉE 2023 !		
Mardi	10	COLLECTE DES ARBRES DE NOËL		
Mardi	10	13 h 30	FADOQ – Bingo	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Mardi	17	19 h	Séance du conseil	151, rue Gabriel, suite 102
Vendredi	20	19 h	Comité des aînés - Course des animaux sauvages	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII
Mardi	24	13 h 30	FADOQ - Bingo	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII

Février 2023

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Samedi	4	Fête d'hiver de Saint-Liboire		
Mardi	7	19 h	Séance du conseil	151, rue Gabriel, suite 102
Vendredi	17	19 h	Comité des aînés – Jeu *Cadeau ou enveloppe* + surprise de la Saint-Valentin	21, place Mauriac, Salle Jean XXIII



PRENDRE NOTE QUE

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ

DU 26 DÉCEMBRE 2022 AU 5 JANVIER 2023 INCLUSIVEMENT

➤ Pour toute demande concernant le **Service incendie**,
composez le 793-2811 poste 5000

➤ Pour rejoindre les travaux publics **en cas d'urgence seulement**,
composez le 450 278-2811



À TOUTES ET À TOUS JOYEUSES FÊTES !



Saint-Liboire



JULIE GIROUARD

*Bonjour,
Je me présente, Julie Girouard.
Je travaille à la bibliothèque depuis 2009.*

Avant de faire ce travail qui me passionne, j'étais réceptionniste pour la municipalité. Après le départ de la responsable qui était en poste à la bibliothèque, j'ai effectué pendant un petit moment les deux postes, soit, la réception et la bibliothèque.

Ayant une préférence évidente pour le service de la bibliothèque, j'ai décidé de me consacrer uniquement à la bibliothèque.

Nous offrons plusieurs services; le programme biblio-jeux, les prêts entre bibliothèque, des ressources électroniques et plus encore!

J'habite à Saint-Liboire depuis 1987 et je me suis mariée en 1991 avec un liboirois, Frédéric. J'ai deux enfants, Félix qui est camionneur pour Pepsi et Audrey-Anne qui est éducatrice à la petite enfance. Ils sont une immense fierté! J'ai deux petits-enfants qui sont pour moi des cadeaux du ciel! Eliza qui est née en 2020 et Logan qui est né en 2022, ils sont la plus belle chance de ma vie! Le titre de mamie est très important à mes yeux et j'espère que d'autres petits anges s'ajouteront à notre famille!



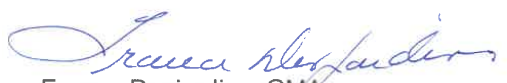
Séances du Conseil Municipal de Saint-Liboire

Conformément à l'article 148 du Code municipal, voici la liste des dates prévues pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de Saint-Liboire, pour l'année 2023. Ces séances débuteront à 19 h. Toutes les séances se tiendront à la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 151, rue Gabriel, suite 102, à Saint-Liboire.

Mardi, le 17 janvier 2023	Mardi, le 2 mai 2023	Mardi, le 5 septembre 2023
Mardi, le 7 février 2023	Mardi, le 6 juin 2023	Mardi, le 3 octobre 2023
Mardi, le 7 mars 2023	Mardi, le 4 juillet 2023	Mardi, le 7 novembre 2023
Mardi, le 4 avril 2023	Mardi, le 15 août 2023	Mardi, le 5 décembre 2023

Note : Le Conseil peut modifier ce calendrier au cours de l'année. La population en sera alors avisée par l'envoi d'un nouvel avis public.

Donné à Saint-Liboire, ce 8 novembre 2022.



France Desjardins, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière

COLLECTE DES ARBRES DE NOËL

La Municipalité de Saint-Liboire offre à toute sa population une collecte spéciale pour le ramassage des arbres de Noël.

Horaire de la collecte :

- La collecte sera effectuée, **le mardi 10 janvier 2023**, si la température le permet.
 - **Mettre votre arbre en bordure de la route dès 7 h le matin.**
 - ❖ *Prendre note que les employés municipaux ne retournent pas chercher un arbre qui n'a pas été sorti assez tôt.*

En cas de tempête :

- La collecte sera reportée à la journée suivante. La Municipalité demande aux citoyens de retirer temporairement les arbres en bordure de la route afin de faciliter les opérations de déneigement.

Comment doit se présenter votre arbre :

- **Sans décoration, ni neige ou givre artificiel et sans sac.**
 - Si ces conditions ne sont pas respectées, votre arbre ne sera pas ramassé.
 - Assurez-vous aussi que votre arbre n'est pas enterré sous la neige.



Laisser l'arbre en entier, ne pas le découper.

La Municipalité de Saint-Liboire vous remercie de votre collaboration !



Saint-Liboire



Saviez-vous qu'il y a un sentier historique au Parc des Bénévoles? Plusieurs panneaux d'interprétation sont installés le long du sentier et expliquent l'histoire de notre belle municipalité.

N'hésitez pas à le parcourir !

La paroisse

Nos ancêtres sont enveloppés dans un cadre très religieux. Les premières démarches visant à former une nouvelle paroisse datent du 12 février 1856. Réunies dans la maison d'Amable Turcotte située près de Britannia Mills, plusieurs familles réclament la construction d'une chapelle.

Après de nombreux échanges entre le clergé et les colons, le lot numéro 31 du rang Saint-Patrice est choisi. Le décret d'érection canonique de la paroisse Saint-Liboire date du 4 avril 1856.

Pourquoi... Saint-Liboire... Il est probable que la paroisse fut mise sous le patronage de ce saint en l'honneur de l'abbé Henri-Liboire Girouard qui a grandement contribué à la fondation de la paroisse.

Messire Charles Boucher (1864-1866) est nommé premier curé résidant à Saint-Liboire. En prévision de son arrivée, les paroissiens de Saint-Liboire louent la maison de Charles Goulet située près de la chapelle. C'est dans cette maison que Surratt alias Charles Armstrong aurait vécu pendant quatre mois. Il était le présumé complice de l'assassinat du président des États-Unis, monsieur Abraham Lincoln.

En 1869-1870, pour la somme de deux mille cinq cent dollars, on procède à la construction du presbytère. Le 28 juillet 1877, une requête est signée par 181 propriétaires demandant l'autorisation de construire une église.

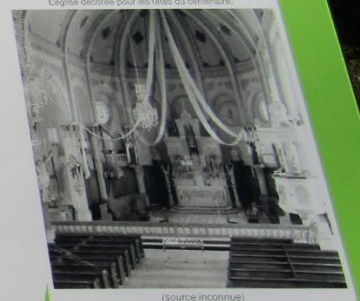
Le 24 septembre 1879, Monseigneur Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, inaugure et consacre l'église nouvellement bâtie par une bénédiction solennelle.

Au cœur de notre histoire, au fil des années, les travaux d'entretien permettent de conserver la qualité architecturale de l'église de la paroisse, un véritable trésor. Les Liboiroises et les Liboirois sont conscients qu'ils doivent préserver l'intégrité de ce monument patrimonial.



source : Yves Talbot

L'église décorée pour les fêtes du centenaire.



(source inconnue)



Saint-Liboire

LA FÊTE D'HIVER

de Saint-Liboire

Samedi,
le 4 février 2023.



*Festival de Hockey
pour petits et grands.*

Jeux d'évasion

Jeux gonflables

Mascottes

Maquillage

Glissade

Mini-ferme

Magie

Animation
pour enfants

Conte par

François Letarte



Zumba

avec

Formexpert



Chocolat chaud
et café (\$) 

*Patin libre en soirée
pour toute la famille*

Service de traiteur

D'autres nouveautés

▶▶▶ ▷ à venir!



Saint-Liboire



Pour plus de détails,

Suivez-nous sur notre page:

La fête d'hiver de Saint-Liboire



LA FÊTE D'HIVER

de Saint-Liboire

Inscription hockey enfant

(Enfants de 6 à 10 ans)

Quand? Le samedi 4 février 2023.

Heure? De 9h00 à 10h00

(Arrivée à 8h30)

Coût? Gratuit

(Places limitées)*

Pour inscription:

(Avant le 15 janvier 2023)

Vous pouvez cliquer sur le lien
pour l'inscription**

ou communiquer avec
Audrey au 450-501-0610



Saint-Liboire

**Lien dans les commentaires

*Priorité aux enfants de Saint-Liboire

Tournoi amical

DE HOCKEY

pour adultes

Quand? Le 4 février 2023

Heure? Entre 12h00 et 18h00

Coût? 20\$/personne

(Les équipes seront formées par le comité)

Pour inscription:

(Avant le 20 janvier 2023)

Rendez-vous sur notre page facebook
pour accéder au formulaire de l'inscription

ou communiquer
au 450-778-7262

 **La fête d'hiver
de Saint-Liboire**


Saint-Liboire



Chers gens de St-Liboire et des environs,

Les élèves de 6^e année tiennent à vous dire **un gros MERCI** pour votre grande et très appréciée participation à notre vente des pots de préparation des biscuits *Les préférés du Père Noël*.

Cette année, nous avons produit 1530 pots et, grâce aux profits réalisés, nos finissants auront la chance de vivre un magnifique voyage pour souligner la fin de leur primaire.

Aussi, si vous ne comptez pas utiliser **les pots Mason et leurs tissus décoratifs**, nous serions **intéressés à les récupérer**. En plus de poser un geste pour l'environnement, cela nous permettra de continuer à vous offrir les pots de cette délicieuse recette à seulement 10\$.

Encore une fois MERCI à vous tous ainsi qu'à nos généreux commanditaires !



On vous dit à l'année prochaine !

Joyeux temps des fêtes à tous !

Les élèves de 6^e année
Keith et Amélie



Nouvelles acquisitions

Romans adultes

- Résonances / Sénécal, Patrick
- Angélique / Musso, Guillaume
- La cité des nuages et des oiseaux / Doerr, Anthony
- L'inconnu du presbytère 1 / Ouimet, Josée
- Alex Cross seul contre tous / Patterson, James
- Ce qui se passe au camping reste au camping / Dubois, Amélie
- Le royaume des rêves / Sparks, Nicholas
- Une de moins / Brouillet, Chrystine

21, place Mauriac

450 793-4751



Documentaires adultes

- L'alimentation autonome du bébé : Recettes et infos pratiques pour s'initier à la DME / Griffin, Sandra
- Petites mains, grande assiette : la diversification alimentaire menée par l'enfant / Talbot, Annie

Bandes dessinées

- Arlo et Pips 1 et 2 / Gravel, Elise
- Mini Chat et son club BD 1,2 et 3 / Pilkey, Day
- Les timbrés 6 / Pelletier, Dominique
- Le Club des Baby-Sitters 11 / Epstein, Gabriela
- Baby-sitters, petite sœur 5 / Farina, Katy

Albums

- Le nouvel ami d'Anna et Elsa / Ménard, Valérie
- Une fête givrée / Ménard, Valérie
- À l'aventure! / Broderick, Kathy
- J'ai faim! / Gravel, Elise
- Le voleur de feuille / Hemming, Alice
- Mali et le raton poltron / Dubois, Amélie
- La tribu qui pue / Gravel, Elise



BÉNÉVOLES
ON A BESOIN
DE VOUS!



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire



Merci de votre participation à nos conférences !

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite à sa prochaine conférence, lundi le 27 février 2023 à l'église de Saint-Liboire. On vous expliquera la multiplication des végétaux.

Au plaisir de se rencontrer le 27 février prochain, à Saint-Liboire !

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers

Yves Winter, président

3.clochers.com@gmail.com

www.sheltc.fsheq.org



Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial



Pour se préparer à Noël, il y aura **célébration communautaire du pardon** à Acton Vale mardi 13 décembre 16 h, à Saint-Valérien mercredi 14 décembre 19 h et aussi dimanche 18 décembre à Saint-Simon à 14 h.

Bienvenue à la **messe de Noël à Saint-Liboire le 24 décembre à 19 h** (pour l'ensemble de l'Unité des Semeurs, plusieurs possibilités offertes entre 16 h et minuit le 24 décembre ainsi que le dimanche 25 décembre à 10 h 45 à Acton Vale; tous les détails dans le feuillet paroissial). Jésus, un enfant qui nous fait renaître !



Bonne Année 2023

Pour le **Nouvel An**, il y aura une messe samedi le 31 décembre, 16 h à Saint-André. Pour dimanche le 1er janvier 2023, trois choix s'offrent à vous : 9 h à Upton, 10 h à Saint-Simon et 10 h 45 à Saint-Nazaire.

Félicitations aux élèves de l'école Henri-Bachand pour le spectacle de chants de Noël du 22 décembre. C'est un pur bonheur de vous accueillir !



Formation sur l'Église : Le Centre diocésain de formation pastorale de votre diocèse, en collaboration avec l'Université Laval, vous offre le cours *L'Église* avec Jean-François Lapierre. La première rencontre aura lieu en présentiel le 9 janvier 2023 à Saint-Hyacinthe; les 14 suivantes à distance par Zoom ou par des lectures. Pour plus d'information ou pour s'inscrire: <https://www.ecdsh.org/formation/>



Joyeux Noël et Bonne Année !

La Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Brunch annuel du 16 octobre 2022 : Un succès sans précédent !

Merci aux 140 participants à ce brunch amical !

Votre présence est stimulante et hautement appréciée.

Merci à tous les donateurs !

Vous faites le succès de la criée. La table était garnie de produits de haute qualité.

Merci à tous les bénévoles qui ont aidé à faire de cet événement un véritable succès !

Des gens comme vous méritent notre gratitude !

Merci au **traiteur Benoît et à toute son équipe !**

Votre repas fut à la hauteur des attentes. C'était délicieux ! Merci! Merci!

Merci à notre encanteur émérite, Serge Fournier !

Il a su faire miser les dents sucrées et tous les autres. Merci Serge !

À la prochaine !

Les gens sont conscients que leur mise est avant tout un don pour notre patrimoine.

Merci aux Chevaliers de Colomb !

Une salle mise à notre disposition **gratuitement** ! Merci de votre précieuse collaboration !

Merci aussi à Claude Beauregard qui a tenu le bar tout à fait bénévolement ! Les pourboires ont été laissés comme contribution à l'église !

Bilan administratif

Profits nets :	Dons en \$	1 750,00\$
	Bar	201,25\$
	Entrées	691,20\$
	Tirage	434,11\$
	Criée	3 831,00\$
Total		6 907,56\$

Au nom du conseil de la Fabrique de Saint-Liboire Merci ! Merci !

Gérald Miron, président

MERCI !!!

COMITÉ DES AÎNÉS



Région
Richelieu-Yamaska

Les activités intérieures ont repris pour les 50 ans et + à la salle Jean XXIII, à 19 h.
On vous attend en grand nombre !

- Vendredi 20 janvier : Course des animaux sauvages
- Vendredi 17 février : Jeu *Cadeau ou enveloppe* + surprise de la Saint-Valentin

Nos vœux :

Que Noël soit haut en couleurs et laisse des souvenirs de bonheur et que la Nouvelle Année soit remplie de paix, de joie et d'amour !

Votre comité des aînés :

Denise Heine, Georgette Meunier, Denis Chabot, Pierre Heine, Marie-Josée Deaudelin, Yves Taillon et Yves Winter.

Fadoq de Saint-Liboire

Les activités intérieures ont repris à la salle Jean XXIII, à 13 h 30

- Mardi 27 décembre : Bingo
- Mardi 10 janvier : Bingo
- Jeudi 19 janvier : Dîner-anniversaire (Restaurant Scores)
- Mardi 24 janvier : Bingo



De janvier à avril, deux fois par semaine, se tiendront les ateliers de Mise en forme (programme PIED). Pour informations : communiquer avec Gérald Miron, président au 579-245-0079.

La Fadoq Saint-Liboire souhaite que la magie des Fêtes remplisse votre cœur et que la prochaine année vous procure Santé, Bien-être, Joie et Amour.

Votre comité :

Gérald Miron, Suzanne Nadeau, Denise Heine, Mirelle Brodeur, Nicole Cornellier, Denise Dansereau et Christiane Lauzon.

Comité des aînés de Saint-Liboire et la Fadoq Saint-Liboire

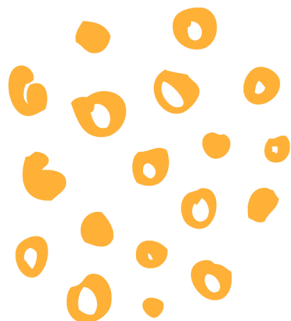
En collaboration, ces deux organismes **ont élaboré un projet d'aide en informatique**. L'équipement est déjà installé dans l'ancienne salle du conseil au 21, Place Mauriac. Quatre personnes (des aînés) recevront une mise à jour à leur propre formation. Dès le début de février, selon un horaire établi, toutes les personnes qui le désirent pourront s'inscrire pour recevoir de l'aide informatique.

- Une séance d'informations et le lancement du projet sont prévus le 25 janvier 2023, à 19 h, au 21, Place Mauriac (ancienne salle du conseil de la municipalité). À cette occasion, nous comptons sur la présence des élus gouvernementaux et municipaux.

Bienvenue !

PROGRAMMATION HIVER 2023

LOISIRS ST-LIBOIRE



GARDIENS AVERTIS (11-13 ANS)

SAMEDI 14 JANVIER

8H00 À 16H00

OÙ: SALLE JEAN 23

65\$/RÉSIDENT

75\$/NON-RÉSIDENT

(PRÉVOIR 23\$ SUPPLÉMENTAIRE POUR LE LIVRE)



PRÊTS À RESTER SEULS (9-10 ANS)

DIMANCHE 15 JANVIER

9H00 À 15H00

OÙ: SALLE JEAN 23

65\$/RÉSIDENT

75\$/NON-RÉSIDENT

(PRÉVOIR 18\$ SUPPLÉMENTAIRE POUR LE LIVRE)



INSCRIPTION DÈS LE 5 DÉCEMBRE 12H00

SUR SPORT-PLUS

TOUS LES DÉTAILS SE TROUVENT
SUR NOTRE SITE D'INSCRIPTION



VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

LOISIRS.ST-LIBOIRE@SOGETEL.NET

450-793-4825



PROGRAMMATION HIVER 2023

LOISIRS ST-LIBOIRE

LUNDI

ACTIVITÉ MOTRICE (3-6 ANS)

18H15 À 19H15

DÉBUT: 16 JANVIER AU 27 MARS (10 SEM)

OÙ: GYM, ÉCOLE HENRI-BACHAND

RESPONSABLE: ALEXANDRE MARION

80\$/RÉSIDENT

95\$/NON-RÉSIDENT

COURS DE PEINTURE/DESSIN (9-12 ANS)

19H00 À 20H00

DÉBUT: 16 JANVIER AU 27 MARS (10 SEM)

OÙ: SALLE JEAN 23

RESPONSABLE: ÉLIANNE DESGRANGES 90

\$/RÉSIDENT

110\$/NON-RÉSIDENT

PROGRAMMATION HIVER 2023

LOISIRS ST-LIBOIRE



MARDI

FUTSAL (10-12 ANS)

18H15 À 19H15

DÉBUT: 17 JANVIER AU 28 MARS (10 SEM)

OÙ: GYM, ÉCOLE HENRI-BACHAND

RESPONSABLE: EVE TOUTANT

130\$/RÉSIDENT

135\$/NON-RÉSIDENT

MERCREDI

HOCKEY DÉBUTANT (4-8 ANS)

17H00 À 17H50 (MERCREDI)

8H00 À 8H50 (SAMEDI)

DÉBUT: 7 JANVIER AU 8 AVRIL

(20 COURS PRÉVUS POUR LA PÉRIODE

REVIENNENT À 7\$/COURS)

OÙ: ARÉNA SOGETEL

RESPONSABLE: SIMON LAFLAMME

140\$/RÉSIDENT

160\$/NON-RÉSIDENT



BASKETBALL (8-11 ANS)

18H15 À 19H15

DÉBUT: 18 JANVIER AU 29 MARS (10 SEM)

OÙ: GYM, ÉCOLE HENRI-BACHAND

RESPONSABLE: ÉLIANE BIRON

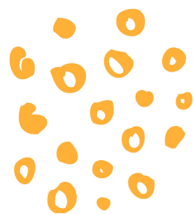
105\$/RÉSIDENT

125\$/NON-RÉSIDENT



PROGRAMMATION HIVER 2023

LOISIRS ST-LIBOIRE



MERCREDI (SUITE)

COURS DE LANGUE ANGLAISE (10-17 ANS)

18H00 À 19H00

DÉBUT: 18 JANVIER AU 29 MARS (10 SEM)

OÙ: SALLE JEAN 23

RESPONSABLE: MIREILLE CHAPLEAU

135\$/RÉSIDENT

155\$/NON-RÉSIDENT



COURS DE LANGUE ESPAGNOLE (18 ANS ET+)

19H15 À 20H15

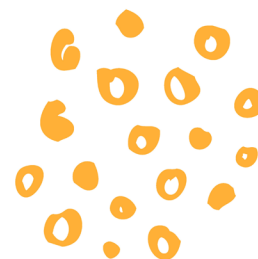
DÉBUT: 18 JANVIER AU 29 MARS (10 SEM)

OÙ: SALLE JEAN 23

RESPONSABLE: MIREILLE CHAPLEAU

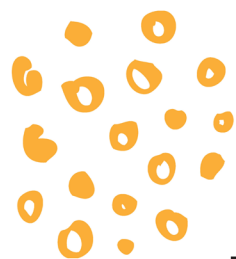
140\$/RÉSIDENT

160\$/NON-RÉSIDENT



PROGRAMMATION HIVER 2023

LOISIRS ST-LIBOIRE



JEUDI

POWER SKATING (7-15 ANS)

17H00 À 17H50

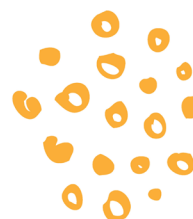
DÉBUT: 19 JANVIER AU 30 MARS (10 SEM)

OÙ: ARÉNA SOGETEL

RESPONSABLE: HUGO LAFLAMME

100\$/RÉSIDENT

125\$/NON-RÉSIDENT



FUTSAL (7-9 ANS)

18H15 À 19H15

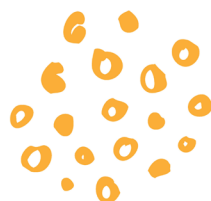
DÉBUT: 19 JANVIER AU 20 AVRIL (10 SEM)

OÙ: GYM, ÉCOLE HENRI-BACHAND

RESPONSABLE: VCSOCCER

130\$/RÉSIDENT

135\$/NON-RÉSIDENT



VENDREDI

ULTIMATE FRISBEE (8-12 ANS)

18H15 À 19H15

DÉBUT: 20 JANVIER AU 31 MARS (10 SEM)

OÙ: GYM, ÉCOLE HENRI-BACHAND

RESPONSABLE: LAURA BENOÎT

100\$/RÉSIDENT

120\$/NON-RÉSIDENT



HORAIRE PATINOIRE ARÉNA SOGETEL TEMPS DES FÊTES



- **24 décembre 2022 :**
 - 12h00 à 13h30 : Patin et hockey libre pour la famille
 - 13h30 à 15h30 : Hockey libre adultes

- **25 décembre 2022 : FERMÉ**

- **26 décembre 2022 :**
 - 13h00 à 15h00 : Patin et hockey libre pour la famille

- **27 décembre 2022 au 30 décembre 2022 :**
 - 12h30 à 15h00 : Patin et hockey libre pour la famille
 - 15h00 à 17h00 : Hockey libre adultes

- **31 décembre 2022 :**
 - 12h00 à 13h30 : Patin et hockey libre pour la famille
 - 13h30 à 15h30 : Hockey libre adultes

- **1^{er} janvier 2023 : FERMÉ**

- **2 janvier 2023 :**
 - 13h00 à 15h00 : Patin et hockey libre pour la famille

- **3 janvier 2023 au 6 janvier 2023 :**
 - 12h30 à 15h00 : Patin et hockey libre pour la famille
 - 15h00 à 17h00 : Hockey libre adultes

Les kiosques SARCA Mobile



Le service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) reste présent pour tous les résidents adultes de 16 ans et plus de la MRC des Maskoutains. Peut-être avez-vous rencontré Audrey, conseillère en information scolaire et professionnelle, à son kiosque SARCA lors d'un marché de Noël ou d'une Matinée Gourmande? Elle est présente afin de faire connaître les services qui vous sont offerts gratuitement directement dans votre municipalité. N'hésitez pas à aller la questionner sur les différents programmes proposés à l'éducation aux adultes ou pour recevoir un objet promotionnel gratuit. Parfois, le retour aux études n'est pas dans vos plans, mais en ayant l'information, vous pourriez en faire bénéficier un ami ou un membre de la famille!

Voici un rappel des services offerts :

- Évaluation du dossier scolaire et accompagnement vers le retour aux études s'il y a lieu.
- Information et orientation scolaire et professionnelle.
- Accompagnement vers l'équivalence de 5^e secondaire (TENS) et du test de développement général (TDG).
- Préalables scolaires pour l'industrie de la construction (CCQ).

L'équipe SARCA vous souhaite une merveilleuse nouvelle année remplie d'accomplissement et de plaisir!

Audrey Gatineau

Conseillère en information scolaire et professionnelle

audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca

450 773-8401, poste 6731

 Audrey Gatineau Pro



Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe
Québec 

La période de chauffage est de retour

Pour vous assurer de passer une période hivernale des plus sécuritaires, voici quelques rappels en lien avec la période de chauffage.



▶ Avertisseurs de monoxyde de carbone

Dans la majorité des municipalités présentes sur le territoire de la MRC des Maskoutains, lorsque vous avez un poêle à bois ou un foyer, vous devez avoir un avertisseur de monoxyde de carbone.

Lorsqu'il y a un garage attenant à une résidence, il est fortement recommandé d'avoir un avertisseur de monoxyde de carbone.

▶ Extincteur portatif

Dans la majorité des municipalités présentes sur le territoire de la MRC des Maskoutains, lorsque vous avez un appareil de chauffage à combustible solide, liquide ou gazeux, vous devez avoir un extincteur portatif à poudre polyvalente (ABC) d'une capacité minimale de 2,2 kg.



Contactez-nous à :

incendie@mrcmaskoutains.qc.ca

450 774-3134

ou visitez le site de la MRC au :

mrcmaskoutains.qc.ca



 MRC des
Maskoutains
Un monde à votre mesure



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains
Pour plus d'informations :
www.riam.quebec
450 774-2350

MIEUX TRIER
C'EST MIEUX RECYCLER!

Les résidus sont gelés et collés aux parois du bac?

LA SOLUTION EST SIMPLE !

IL SUFFIT D'ENROBER LES RÉSIDUS
DANS DU PAPIER JOURNAL
OU DE LES DÉPOSER DANS UN SAC DE PAPIER



ATTENTION !



**LES CENDRES NE VONT
JAMAIS DANS LES BACS**



*Chaque année,
des incendies sont
causés par des
cendres chaudes*

COMMENT DISPOSER DES CENDRES?

Les déposer à l'extérieur à plus
d'un mètre de toute matière
combustible, dans une chaudière
métallique et ignifuge

Ajouter régulièrement de la neige
au contenant

Une fois les cendres refroidies,
les disperser sur des parties du
terrain moins passantes et les
recouvrir de neige



**UN GESTE QUI
PROTÈGE DES
VIES ET DES
BIENS !**



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 6 décembre 2022 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter

Est également présente madame Nadine Lavallée, greffière-trésorière adjointe.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Nadine Lavallée, greffière-trésorière adjointe est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-12-281

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 novembre 2022
- ## 2. PÉRIODE DE QUESTIONS
- ## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT
- 3.1 Adoption des comptes payés
 - 3.2 Adoption des comptes à payer
 - 3.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 3.4 Offre de service FBL pour 3 ans
 - 3.5 Contribution annuelle avec la Croix-Rouge Canadienne
 - 3.6 Entretien et frais d'utilisation annuels 2023 – Azimut
 - 3.7 Offre de service pour maintenance annuelle du site internet – VisionInfo
 - 3.8 Ajout d'une licence pour la numérisation sur le photocopieur
 - 3.9 Offre de service pour entretien paysager
 - 3.10 Offre d'emploi – Embauche adjointe administrative
 - 3.11 Offre de service pour gestion des archives
 - 3.12 Déclaration de dons et autres avantages
 - 3.13 Dépôt de résolution – Ville d'Acton Vale
 - 3.14 Emprunt temporaire – Morin-Deslauriers
 - 3.15 Repas des Fêtes des employés et élus municipaux
 - 3.16 Projet de règlement 354-22 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2023 - Avis de motion
 - 3.17 Renouvellement d'adhésion avec la FQM
 - 3.18 Indexation des salaires pour l'année 2023 employés, pompiers et élus municipaux

- 3.19 Demande de réduction de vitesse et de visibilité - MTQ
- 3.20 Demande de subvention au programme Initiation sport-réussite éducative de l'école Henri-Bachand
- 3.21 Les Fleurons du Québec – Édition 2023 – 2025
- 3.22 Entente de services intervenue – MEDIAL
- 3.23 Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction
- 3.24 Demande de renouvellement d'adhésion - OBV Yamaska
- 3.25 Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Demande d'achat de divers articles pour le service incendie
- 4.2 Entente intermunicipale - Téléavertisseurs

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Quatrième décompte progressif Pavages Maska Inc. – Rue Saint-Patrice

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Premier décompte progressif McBM – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Désignation du président et vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)
- 7.2 Demande de dérogation mineure - 78, rang Saint-Georges
- 7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA - 50, rue Lemonde
- 7.4 Demande de dérogation mineure – 50, rue Lemonde
- 7.5 Projet de règlement de lotissement – Avis de motion
- 7.6 Offre de service professionnels en urbanisme - Infrastructel

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Demande d'aide financière pour camp de jour - Été 2022

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 novembre 2022

Résolution 2022-12-282

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 novembre 2022 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2022-12-283

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu

à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de novembre 2022 totalisant la somme de 409 599,69 \$, en plus des salaires versés au montant de 63 923,81 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-12-284

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 2 446,88 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La greffière-trésorière adjointe procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la municipalité de Saint-Liboire.

3.4 Offre de service FBL pour 3 ans

Résolution 2022-12-285

Considérant l'offre de FBL, pour l'audit comptable des 3 prochaines années, soit 2022, 2023 et 2024;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'accepter l'offre de FBL pour l'audit comptable des 3 prochaines années selon l'offre datée du 31 octobre 2022 au montant de 14 600 \$ pour l'année 2022, de 15 700 \$ pour 2023 et de 16 900 \$ pour 2024 plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement à chaque année.

3.5 Contribution annuelle avec la Croix-Rouge Canadienne

Résolution 2022-12-286

Considérant l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne quant à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la somme de 0,18 \$ / per capita pour l'année 2023 et d'en effectuer le paiement.

3.6 Entretien et frais d'utilisation annuels 2023 – Azimut

Résolution 2022-12-287

Considérant la demande d'entretien et frais d'utilisation annuels 2023 du Groupe de géomatique Azimut inc.;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande d'entretien et frais d'utilisation annuels 2023 de Groupe de géomatique Azimut inc. selon la soumission datée du 31 octobre 2022 au montant de 789,60 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2023.

3.7 Offre de service pour maintenance annuelle du site internet – VisionInfo

Résolution 2022-12-288

Considérant l'offre de service reçue de VisionInfo pour le plan de maintenance annuel du site internet;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'offre de service de VisionInfo selon la soumission datée du 4 novembre 2022 au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2023.

3.8 Ajout d'une licence pour la numérisation sur le photocopieur

Résolution 2022-12-289

Considérant qu'une licence qui faciliterait la numérisation de documents est disponible sur le photocopieur du bureau municipal;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'achat de cette licence #LK-110 V2 au Buropro Citation au montant de 488,10 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.9 Offre de service pour entretien paysager

Résolution 2022-12-290

Considérant l'offre de services reçue de Paysagement Benoit et frères inc. pour l'entretien paysager de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à retenir les services de Paysagement Benoit et Frères inc. selon la soumission datée du 14 octobre 2022 pour contrat de 3 ans (2023, 2024 et 2025) au montant de 10 800 \$ / par année, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.10 Offre d'emploi – Embauche adjointe administrative

Résolution 2022-12-291

Considérant que l'adjointe administrative a quitté son poste le 1er décembre dernier, et que l'offre d'emploi a été envoyée à Québec Municipal, par envoi postal, site internet et Facebook et que la municipalité a reçu plusieurs CV;

Considérant que des entrevues ont été effectuées;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'accepter la candidature de Julie Simard au poste d'adjointe administrative de la municipalité de Saint-Liboire, et ce, en date du 9 janvier 2023;

> De lui offrir le salaire discuté, selon l'échelle salariale en vigueur à la municipalité;

> De l'autoriser à signer tous les documents inhérents à son travail, chèque, dépôt ou autres signatures nécessaires auprès notamment de la Caisse;

> D'autoriser la signature de l'entente de travail avec la directrice générale;

> D'autoriser le nombre d'heures à 30 heures par semaine.

3.11 Offre de service pour gestion des archives

Résolution 2022-12-292

Considérant l'offre de services reçue de CHUCK&CO pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Liboire accepte l'offre de services de CHUCK&CO pour l'année 2023 au montant d'environ 5 060 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2023.

3.12 Déclaration de dons et autres avantages

Conformément au paragraphe 4 de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, la greffière-trésorière adjointe doit déposer un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 de l'article 6 de ladite Loi.

Aucun élu n'a reçu un tel don ou avantage.

3.13 Dépôt de résolution – Ville d'Acton Vale

La greffière-trésorière adjointe procède au dépôt de la résolution de la ville d'Acton Vale concernant la demande des municipalités de Saint-Liboire, Sainte-Hélène-de-Bagot et d'Upton afin que ces dernières soient desservies en eau potable. La Ville d'Acton Vale nous informe qu'elle ne pourra nous offrir le service de branchement à l'eau potable de la ville.

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations

3.14 Emprunt temporaire – Autorisation d'emprunt temporaire de 2 856 300\$ pour les travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers.

Résolution 2022-12-293

Considérant qu'un emprunt temporaire doit être demandé à une institution financière pour acquitter les frais reliés aux travaux de branchement sur les rues Morin et Deslauriers;

Considérant que s'il y a des dépenses supplémentaires, elles seront absorbées par la Municipalité de Saint-Liboire;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire recevra une subvention du programme FIMEAU et de la TECQ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- > Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;
- > Que le conseil municipal autorise un emprunt temporaire de 2 856 300\$ pour le financement des dépenses prévues au règlement numéro 343-22 pour les travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers;
- > Que la directrice générale ainsi que le Maire sont autorisés à signer tous documents donnant effet à cette résolution.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

3.15 Repas des Fêtes des employés et élus municipaux

Résolution 2022-12-294

Considérant qu'il est important d'organiser une rencontre entre les élus et tous les employés municipaux pour se présenter et favoriser des échanges entre l'administration municipale et l'administration politique et que la fin de l'année est appropriée pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'organisation d'un repas des Fêtes le vendredi 2 décembre 2022 auquel sont convoqués les élus et tous les employés municipaux, incluant le service incendie et les Premiers répondants de Saint Liboire et d'autoriser le paiement des frais de repas, le tout en guise de reconnaissance de tout notre personnel municipal (élus et employés).

3.16 Projet de règlement numéro 354-22 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2023 – Avis de motion

Résolution 2022-12-295

Avis de motion

Avis de motion est donné par Claude Vadnais à l'effet que lors d'une prochaine séance ordinaire, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 354-22 décrétant les taux de taxes et les compensations pour l'exercice financier 2023.

L'objet du règlement est de fixer les différents taux de taxation pour l'année 2023.

La greffière-trésorière adjointe procède au dépôt du projet de règlement et les élus confirment en avoir reçu une copie.

3.17 Renouvellement d'adhésion avec la FQM

Résolution 2022-12-296

Considérant l'adhésion de la municipalité à la Fédération Québécoise des Municipalités et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Saint-Liboire à la Fédération Québécoise des Municipalités en acquittant la somme d'environ 4 045,32 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement pour l'adhésion 2023.

3.18 Indexation des salaires pour l'année 2023 employés, pompiers et élus municipaux

Résolution 2022-12-297

Considérant la préparation du budget 2023, et l'indexation qui a été discuté plus tôt lors d'une rencontre avec les élus dont un ajustement de salaire pour les employés municipaux avec une majoration de 6.9 % de la rémunération des élus municipaux ainsi que des pompiers;

Considérant que les employés des travaux publics affectés au déneigement bénéficient dorénavant d'une prime de garde majorée à 25 \$ par jour;

Considérant la demande d'ajustement de salaire de la greffière-trésorière adjointe;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- > D'autoriser l'ajustement de salaire des employés municipaux tel que le document présenté aux élus plus tôt, de plus que la majoration annuelle de 6.9 % de la rémunération des élus municipaux et des pompiers, et ce, au 1er janvier 2023;
- > D'ajuster la prime de garde à 25 \$ par jour aux employés attirés au déneigement;
- > D'ajuster dès à présent le salaire demandé de la greffière-trésorière adjointe.

À noter que cette résolution annule la résolution numéro 2022-11-255.

3.19 Demande de réduction de vitesse et de visibilité - MTQ

Résolution 2022-12-298

Considérant que des plaintes pour réduction de vitesse ont été reçues à la Municipalité sur le rang Saint-Georges;

Considérant que des plaintes pour des arbres plantés au coin de la route Saint-Patrice et du rang Saint-Georges ont été reçues et affecteront la visibilité dans les années futures;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'apporter les correctifs pour diminuer la vitesse et la visibilité dans ce rang.

Une copie de cette résolution sera envoyée à notre députée, Chantal Soucy.

3.20 Demande de subvention au programme Initiation sport-réussite éducative – École Henri-Bachand

Résolution 2022-12-299

Considérant la demande de l'école Henri-Bachand pour subvention au programme Initiation sport-réussite éducative pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le montant de 7 500 \$ à l'école Henri-Bachand pour le programme Initiation sport-réussite éducative 2023 et d'en autoriser le paiement au budget 2023.

3.21 Les Fleurons du Québec – Édition 2023 – 2025

Résolution 2022-12-300

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire désire voir reconnaître officiellement les efforts de ses citoyens et ses efforts pour verdifier l'environnement et embellir le milieu de vie des citoyens de Saint-Liboire au moyen d'aménagements horticoles;

Considérant que la Municipalité constate les efforts des citoyens pour ce faire;

Considérant qu'il existe un programme qui permet à la Municipalité de voir reconnaître ces efforts, soit les Fleurons du Québec;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à Les Fleurons du Québec et de demander la classification de la Municipalité de Saint-Liboire pour l'édition 2023 - 2025 au tarif triennal d'environ 1 297 \$ et d'en effectuer le paiement.

3.22 Entente de services à intervenir – MEDIAL Conseil Santé Sécurité inc.

Résolution 2022-12-301

Considérant que la Municipalité doit détenir un programme de prévention suite au projet de loi PL-59;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer au programme de prévention complet de MEDIAL Conseil Santé Sécurité inc. et que ce dernier élabore les documents applicables selon la liste en annexe au montant de 6 500 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.23 Émission de constats - Personnes autorisées à délivrer des constats d'infraction

Résolution 2022-12-302

Considérant que pour délivrer des constats d'infraction, le conseil municipal doit nommer des personnes autorisées pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les personnes suivantes : Mario Lépine, Karl Pelchat, Jonathan Avar, Éric Bessette et Sylvain Laplante à délivrer les constats d'infraction pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

3.24 Demande de renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska

Résolution 2022-12-303

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement d'adhésion à OBV Yamaska au montant annuel de 50 \$ et d'en autoriser le paiement au budget 2023.

3.25 Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026

Résolution 2022-12-304

CONSIDÉRANT les articles 569 et suivants du Code municipal du Québec

(RLRQ, c. c. C-27.1) et 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) qui régissent les délégations de compétence et les ententes de services entre les municipalités et les MRC;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C 47.1), la MRC a compétence exclusive à l'égard des Cours d'eau sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles précités, la MRC a confié aux Municipalités, certaines responsabilités à l'égard des Cours d'eau situés sur leur territoire respectif par le biais de l'Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT le règlement intitulé Règlement numéro 06-197 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement intitulé Règlement numéro 07-226 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé, le 23 janvier 2008;

CONSIDÉRANT le Régime transitoire mis en place par le gouvernement du Québec par l'entremise du Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Liboire doit s'assurer de la protection des rives et du littoral des cours d'eau existants son territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Liboire veut favoriser une mise en œuvre plus régionale et globale de la protection des Cours d'eau, des Bandes riveraines, des rives et du littoral existant sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Liboire désire conclure une entente de fourniture de services, conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C 27.1) afin que la MRC fournisse aux Municipalités un service d'inspection et un service d'accompagnement de la bande de protection des rives concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des Cours d'eau des Municipalités dans les aires d'affectation agricole retrouvées au Schéma d'aménagement révisé;

CONSIDÉRANT qu'un pouvoir d'inspection comprend le droit de visite ainsi que le pouvoir d'émettre des avis et des constats d'infraction en cas de non respect des dispositions visées au Règlement d'application;

CONSIDÉRANT qu'un Service d'accompagnement de la bande de protection des rives auprès des Citoyens peut prévenir la détérioration du milieu et inciter les Citoyens à protéger l'environnement;

CONSIDÉRANT que le Service régional d'inspection et d'accompagnement de la bande de protection des rives de la MRC des Maskoutains est actuellement actif;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi, la municipalité de Saint-Liboire a reçu le ou vers le 1er décembre 2022, de la part de la MRC des Maskoutains, un projet d'entente intitulé Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026, accompagné de l'avis retrouvé à l'article 569.0.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Liboire souhaite adhérer à l'entente intitulée Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> QUE le conseil de la municipalité de Saint-Liboire adhère à l'entente intitulée Entente intermunicipale pour la fourniture de services pour l'inspection et le service d'accompagnement de la bande de protection des rives 2022-2026, tel que présenté, et ce, pour sa durée, soit à compter de son adoption par le conseil de la MRC des Maskoutains jusqu'au 31 décembre

2026 avec des périodes de renouvellement successives de cinq ans chacune;

> D'AUTORISER le Maire, Yves Winter et la directrice générale, France Desjardins à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité Saint-Liboire;

> DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Demande d'achat de divers articles pour le service incendie

Résolution 2022-12-305

Considérant que le service incendie a besoin de faire l'achat de divers articles selon la liste soumise;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de divers articles, laveuse à linge, casques de pompier, demi-lune, scie mécanique à batteries et cônes de circulation totalisant la somme d'environ 2 512,85 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.2 Entente intermunicipale - Téléavertisseurs

Résolution 2022-12-306

Considérant la résolution numéro 20-10-323, adoptée le 14 octobre 2020 par le conseil de la MRC des Maskoutains, à l'effet de mettre en place un service régional de répartition par pagette;

Considérant que la MRC des Maskoutains fournira 6 téléavertisseurs à la municipalité de Saint-Liboire

Considérant la tarification au coût de 7,00 \$ par équipement par mois;

Considérant qu'une indexation de 2 % annuellement entrera en vigueur au 1er janvier de l'année suivant la première année d'exploitation complète;

Considérant qu'il est dans notre intérêt de conclure une telle entente;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'autoriser l'adhésion de la municipalité de Saint-Liboire à l'Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains;

> D'autoriser le maire, Yves Winter, et la directrice générale, France Desjardins, à l'Entente intermunicipale relative à la location d'équipement pour le service régional de répartition par téléavertisseur pour les services en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire afin de donner application à la présente résolution.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Quatrième décompte progressif Pavages Maska inc. – Rue Saint-Patrice

Résolution 2022-12-307

Considérant la demande de Pavages Maska inc. pour le quatrième décompte progressif dans le dossier de réfection de la rue Saint-Patrice;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Charles Damian de la MRC des Maskoutains, d'accepter le quatrième décompte progressif de Pavages Maska inc. au montant de 28 623,40 \$ et d'en effectuer le paiement.

À noter que cette somme sera payée à même le surplus accumulé affecté à la voirie.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Le conseiller Jean-François Chagnon déclare son intérêt dans le prochain dossier et se retire des délibérations

6.1. Premier décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. Inc. – Égout et aqueduc des rues Morin-Deslauriers

Résolution 2022-12-308

Considérant la demande d'Excavation Mc.B.M. Inc. pour le premier décompte progressif dans le dossier d'égout et d'aqueduc des rues Morin-Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation de paiement de notre ingénieur Jean Beauchesne de WSP, d'accepter le premier décompte progressif d'Excavation Mc.B.M. Inc. au montant de 255 599,30 \$ et d'en effectuer le paiement.

À noter qu'une partie de cette somme sera prise à même le programme FIMEAU.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Désignation du président et vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme

Résolution 2022-12-309

Considérant que le Règlement numéro 51-96 constituant un comité consultatif d'urbanisme et ses règles de régie interne prescrit que le président et vice-président doivent être élus à chaque année, lors d'une séance du Conseil municipal;

Considérant la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-1143-20;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer messieurs Yves Taillon à titre de Président et Serge Desjardins à titre de Vice-président du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour un terme venant à échéance le 31 décembre 2023.

7.2 Demande de dérogation mineure – 78, rang Saint-Georges

Résolution 2022-12-310

Considérant que la demande a été déposée le 1er novembre 2022;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires voisins;

Considérant que le terrain est situé en zone agricole;

Considérant que la marge de recul du bâtiment principal est d'un peu plus de 45 mètres;

Considérant que la marge de recul avant du garage projeté est d'un peu plus de 35 mètres;

Considérant que les matériaux utilisés pour le garage et que leurs couleurs soient identiques que ceux utilisés pour le bâtiment principal;

Considérant que le garage projeté sera implanté sur l'ancienne fondation du chalet avait déplacé et reconstruit avec un permis valide de la Municipalité;

Considérant que le propriétaire s'engage à planter une haie entre le 78 et le 80, rang Saint-Georges, au niveau du garage isolé afin d'assurer la continuité de celle actuelle. De plus, la haie sera munie d'une arche pour l'accessibilité aux deux terrains;

Considérant que la hauteur projetée du garage isolé est peu imposante en comparaison avec les bâtiments voisins et que cette hauteur sera de 2,75 mètres;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

> D'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DDM2022-11-01, demandée par les propriétaires, afin de permettre l'implantation d'un garage isolé dans la cour avant, dépassant de 10,98 mètres la façade avant du bâtiment principal, dérogeant à l'article 6.1 du règlement de zonage numéro 86-97, sous-conditions;

> Que le garage isolé soit construit tel que présenté lors de la demande de dérogation mineure numéro DDM2022-11-01;

> Qu'il y ait l'implantation d'une haie entre le 78 et le 80, rang Saint-Georges, tel que présenté lors de la demande.

7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 50, rue Lemonde

Résolution 2022-12-311

Considérant que la demande a été déposée le 02 novembre 2022;

Considérant que la construction de tout nouveau bâtiment principal dans le périmètre d'urbanisation est assujettie au règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que l'emplacement actuel de l'entrepôt pour sels de voirie, situé au 48, rue Parent ne répond pas aux exigences d'agrandissement, tant pas ses dimensions que ses usages autorisés;

Considérant que l'entrepôt pour sels de voirie actuellement utilisé ne peut contenir la quantité de sels nécessaire afin d'effectuer le déglacage de toutes les voies de circulation sur son territoire;

Considérant que l'agrandissement de l'actuel entrepôt pour sels de voirie est limité par la réglementation de zonage puisque celui-ci bénéficie de droits acquis quant à son usage et à son implantation;

Considérant que le terrain situé au 50, rue Lemonde est le seul emplacement vacant constructible dans le périmètre d'urbanisation permettant les entrepôts et dépôts gouvernementaux;

Considérant que la Municipalité est déjà propriétaire du terrain;

Considérant que l'emplacement projeté pour l'entrepôt pour sels de voirie est à l'extérieur de la zone de protection pour un système de prélèvement des eaux;

Considérant que les plans soumis pour l'approbation nécessitent une demande de dérogation mineure et que les membres du CCU recommande de refuser la dérogation mineure concernant la hauteur dérogatoire de 12,17 mètres du bâtiment principal;

Considérant que les toits des appentis attenants à une grange ont régulièrement une pente différente du toit de la grange;

Considérant que les fenêtres proposées de l'entrepôt pour sels de voirie s'inspirent très peu des formes et de la couleur des fenêtres des bâtiments voisins;

Considérant que la hauteur des bâtiments voisins ne dépasse pas les 10,06 mètres autorisé par le règlement de zonage;

Considérant que la volumétrie projetée de l'entrepôt pour sels de voirie est plus imposante que les autres bâtiments principaux présents à proximité;

Considérant que l'entrepôt pour sels de voirie soit implanté à la même hauteur que le bâtiment principal résidentiel situé au 42, rue Lemonde, et que l'élévation droite de l'entrepôt soit un grand mur aveugle;

Considérant que la Municipalité devrait montrer l'exemple en matière

d'implantation et de construction d'un bâtiment soumis au PIIA dans le noyau villageois;

Considérant que le plan d'aménagement paysager n'a pas été soumis à une évaluation et à son acceptation par les membres du CCU;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

> De refuser la demande de d'approbation et d'évaluation des plans soumis au PIIA numéro PIIA2022-11-01, demandée par la Municipalité afin de permettre la construction d'un entrepôt pour sels de voirie.

Toutefois, les membres du CCU désirent émettre les recommandations suivantes afin que le projet d'entrepôt pour sels de voirie puisse se concrétiser sur le terrain du 50, rue Lemonde :

> Le toit de l'entrepôt doit avoir deux pentes distinctes. Il doit reprendre la forme d'un comble français et non seulement y faire référence;

> Le toit du garage attenant à l'entrepôt doit avoir une pente distincte des pentes dudit entrepôt, tel l'appentis d'une grange;

> Le revêtement en déclin de bois de couleur grège des champs présent sur les murs extérieurs avant et latéral droit doit descendre plus près du sol. Il doit subsister au maximum 1 mètre de béton qui soit visible hors du sol pour ces deux façades;

> Afin de s'harmoniser avec la couleur des ouvertures des bâtiments avoisinant le blanc devrait être à prioriser. Toutefois, lors de la soumission des plans au PIIA, il est fortement suggéré de présenter deux rendus différents, un ayant les ouvertures de couleur blanche et l'autre ayant les ouvertures de couleur brun foncé;

> Puisque l'élévation droite de l'entrepôt est imposante et qu'elle donne sur la cour latérale du 42, rue Lemonde, des événements d'aération ayant la même couleur que le toit (brun foncé) ou que le cadrage des ouvertures (blanc) doivent se retrouver sur cette façade. Toutefois, au final, la couleur de ces éléments doit être la même que celle des ouvertures;

> Les deux fenêtres proposées en façade avant du bâtiment principal doivent être plus grande en hauteur afin de respecter la forme générale des fenêtres des bâtiments voisins. De plus, il est fortement suggéré que les fenêtres possèdent des carreaux afin de mieux s'harmoniser avec celles des bâtiments avoisinants;

> Les espaces de stationnements prévues pour les petits véhicules doivent être localisées en cour arrière ou cour latérale du bâtiment;

> Un plan d'aménagement paysager de la cour avant, incluant entre autres arbres, arbustes et végétaux doit être planifié et doit être accepté par le CCU pour s'assurer de mitiger l'impact de la volumétrie du bâtiment principal.

Suite à la réunion du CCU du 10 novembre 2022, d'où la résolution ci-haut, la municipalité a demandé qu'une réunion spéciale se tienne pour que le dossier de construction de l'entrepôt à sel avance le plus rapidement possible, compte tenu du fait qu'une subvention du programme PRABAM nous est destinée et que les travaux doivent avoir lieu avant le 31 mai 2023. Donc, une réunion spéciale a été tenue avec les membres du CCU et la résolution suivante en a découlé ainsi :

7.3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 50, rue Lemonde

Résolution 2022-12-312

Considérant que la demande modifiée a été déposée le 30 novembre 2022;

Considérant que la construction de tout nouveau bâtiment principal dans le périmètre d'urbanisation est assujettie au règlement numéro 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que le lot actuel de l'entrepôt pour sels de voirie, situé au 48, rue Parent ne répond pas aux exigences d'agrandissement, tant pas ses dimensions que ses usages autorisés;

Considérant que l'agrandissement de l'actuel entrepôt pour sels de voirie est limité par la réglementation de zonage puisque celui-ci bénéficie de droits acquis quant à son usage et à son implantation;

Considérant que la Municipalité est déjà propriétaire du terrain de l'emplacement projeté du nouvel entrepôt pour sels;

Considérant que la demande soumise pour l'approbation au PIIA est conforme à la réglementation de zonage;

Considérant que cette rencontre spéciale est tenue afin d'évaluer les modifications apportées aux plans et croquis de l'entrepôt pour sels de voirie à la suite des commentaires émis par les membres du CCU lors de la rencontre qui s'est déroulée le 10 novembre 2022;

Considérant que les nouvelles esquisses et plans présentés tiennent compte de la majorité des recommandations mentionnées par les membres du CCU lors de la rencontre du 10 novembre 2022;

Considérant que l'implantation projetée de l'entrepôt pour sels de voirie respecte l'alignement des bâtiments voisins;

Considérant que l'implantation du bâtiment est planifiée pour que les espaces de stationnement et l'aire de manœuvre se situe dans la cour latérale et arrière;

Considérant que la hauteur projetée de l'entrepôt pour sels est comparable à la hauteur de certaines maisons à proximité, soit étant de 10,007 mètres;

Considérant que la volumétrie de l'entrepôt pour sels est comparable à certaines maisons voisines;

Considérant que la forme du toit et ses pentes sont similaires à certains toits de bâtiments principaux et accessoires voisins et que celui-ci fait un rappel au patrimoine bâti agricole de la région;

Considérant qu'il n'y a pas d'homogénéité dans les matériaux utilisées et la disposition de ceux-ci sur les bâtiments voisins, mais que ceux projetées sur l'entrepôt pour sels s'inspirent des bâtiments voisins ayant une valeur patrimoniale plus élevée;

Considérant que les ouvertures visibles de la rue, tant dans leur apparence que leur disposition, s'inspirent des celles des bâtiments à proximité;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

> D'autoriser la demande de d'approbation et d'évaluation des plans modifiés soumis au PIIA numéro PIIA2022-11-02, demandée par la Municipalité afin de permettre la construction d'un entrepôt pour sels de voirie, sous conditions;

> Que la couleur du toit de l'entrepôt ait 2 teintes de bruns différents, soit pour la section entrepôt et la section garage, tel que présentée dans les esquisses;

> Que la porte d'entrée avant du garage soit munie d'une fenêtre, tel que l'on retrouve sur les bâtiments résidentiels;

> Que la couleur des cadrages de fenêtres soit d'une couleur pâle et neutre, tel que le blanc, afin d'être comparable à la couleur de la majorité des cadrages de fenêtres des bâtiments voisins;

> Que des croquis et esquisses d'aménagements paysager soient soumis à l'acceptation des membres du CCU et que l'aménagement paysager soit complété dans un délai de 6 mois suivant la fin de travaux de construction de l'entrepôt. Les croquis et esquisses doivent montrer l'aspect visuel lors de la plantation et lorsque les végétaux seront à maturité.

7.4 Demande de dérogation mineure – 50, rue Lemonde

Résolution 2022-12-313

Considérant que la demande a été déposée le 2 novembre 2022;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que le bâtiment principal projeté ait une volumétrie imposante lorsque comparé aux bâtiments avoisinants;

Considérant que la hauteur maximale des bâtiments dans ce secteur est d'au plus 10,06 mètres;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que selon la recommandation du CCU :

> De refuser la demande de dérogation mineure numéro DDM2022-11-02, demandée par la Municipalité afin de permettre la construction d'un entrepôt pour sels de voirie ayant une hauteur de 12,17 mètres dérogeant ainsi à la hauteur maximale permise dans la zone P-4 selon le règlement de zonage numéro 86-97.

7.5 Projet de règlement de lotissement – Avis de motion

Résolution 2022-12-314

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Taillon, à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 87-97/13-22 amendant le règlement de lotissement afin de considérer uniquement les cours d'eau à débit régulier dans le surdimensionnement des dimensions de lots.

L'objet de ce règlement est d'exiger le surdimensionnement de la profondeur (de 60 à 75 m) et de la superficie (1 500 à 2 000 m.c. pour les terrains partiellement desservis et de 3 000 à 4 000 m.c. pour les terrains non desservis) uniquement dans le cas où un terrain est situé dans une bande de 100 mètres d'un cours d'eau à débit régulier tel que prévu au document complémentaire du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 87-97/13-22 DE LOTISSEMENT

Résolution 2022-12-315

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de lotissement pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier son règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains prévoit un surdimensionnement de la profondeur et de la superficie des lots lorsque ces derniers sont localisés dans un corridor riverain d'un cours d'eau à débit régulier;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement prévoit que ce surdimensionnement est également applicable pour un cours d'eau à débit intermittent;

ATTENDU QUE ce présent règlement est conforme au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains;

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme interdit désormais l'octroi d'une dérogation mineure pour un tel objet depuis l'entrée en vigueur de la Loi-67 du Gouvernement du Québec et que le seul moyen de réduire les dimensions des lots situés dans un corridor riverain d'un cours intermittent consiste à modifier le règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement numéro 87-97/13-22 décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2.2.2 du règlement de lotissement est modifié en ajoutant entre les termes « cours d'eau » et « densité brute », les termes et les définitions suivantes :

Cours d'eau à débit intermittent : Cours d'eau ou partie d'un cours d'eau dont l'écoulement dépend directement des précipitations et dont le lot est complètement à sec à certaines périodes de l'année.

Cours d'eau à débit régulier : Cours d'eau qui coule en toute saison pendant les périodes de forte pluviosité comme pendant les périodes de faible pluviosité ou de sécheresse. »

ARTICLE 3

L'article 6.2 du règlement de lotissement est modifié :

- En ajoutant les mots « à débit régulier » entre les mots « eau » et de « ou » dans le premier alinéa;
- En ajoutant les mots « dans une bande de 100 mètres d'un cours d'eau à débit intermittent » entre les mots « lac » et « les » dans le second alinéa.

ARTICLE 4

L'article 6.3 du règlement de lotissement est modifié en ajoutant les mots « à débit régulier » entre les mots « eau » et « ou » dans la note correspondant à l'exposant 2 de la colonne « profondeur moyenne m (pi) ».

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

7.6 Offre de services professionnels en urbanisme - Infrastructel

Résolution 2022-12-316

Considérant que le contrat avec Infrastructel vient à échéance le 31 décembre 2022;

Considérant l'offre de services professionnels de Infrastructel pour les services en inspection et émission de permis pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat avec la firme Infrastructel selon les conditions énoncées à son offre datée du 9 novembre 2022 en retirant le paragraphe de non-sollicitation, et ce, au taux horaire et kilométrage mentionné à ladite offre et d'en effectuer le paiement.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande d'aide financière pour camp de jour – Été 2022

Résolution 2022-12-317

Considérant la demande d'aide financière pour accompagnement pour le camp de jour été 2022;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder le montant de 8 578,84 \$ à Loisirs St-Liboire inc. pour paiement des salaires des accompagnateurs pour les enfants ayant des besoins particuliers pour l'été 2022 et d'en effectuer le paiement.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : Jardi-Boire

Monsieur Jean-François Chagnon : Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), le Comité de la Politique de la Famille et Québec Vert

Monsieur Claude Vadnais : Aucun comité

Monsieur Yves Taillon: Comité des aînés, Fadoq, Québec Vert et TRCAM

Monsieur Serge Desjardins: Loisirs de St-Liboire inc. et CCU

Madame Martine Bachand : Fête d'hiver, Marché de Noël et Bibliothèque

Monsieur le Maire, Yves Winter : MRC (x4), Fête d'hiver, Fabrique et Lancement de la campagne annuelle de la Fondation québécoise du cancer

10. PÉRIODES DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 2 novembre au 6 décembre 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-12-318

Il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20 h 15.

Yves Winter,
Maire

Nadine Lavallée,
Greffière-trésorière adjointe

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE MARDI 17 JANVIER 2023 À 19 H**

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 janvier 2023.

 **COPIE
DU CENTRE**
IMPRIMERIE COMMERCIALE
CAPTATION & WEBDIFFUSION

T 450 513-0468
17145 grand rang St-François
St-Hyacinthe QC J2T 5H2
info@copieducentre.com
www.copieducentre.com



**Pharmacie
Nicolas Borri**
Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri
54 Saint-Patrice,
Saint-Liboire J0H 1R0
T 450 793-4466
F 450 793-4861

**LIVRAISON
GRATUITE**

Lund. Mar. Vend.
9h30 à 18h
Mer. Jeu. 9h30 à 20h
Sam. 9h30 à 17h
Dim. Fermé

Membre affilié à

Proxim

AR

Mathieu St-Onge

Tél.: 450 253-8690
514 456-8690

A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée

Fax: 450 253-0017
info@arelectrique.ca
www.arelectrique.ca



5655, rue Lamoureux
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



www.coopauxpetitssoins.com

450 771-0605

info@coopauxpetitssoins.com



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



jeunes familles...

Nouveau

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



DONALD BERGERON

Services financiers Donald Bergeron Inc.
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective
www.donaldbergeron.ca
SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine
Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0
T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566
www.sfl.com



Gestion de
patrimoine



Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

Rénovations J.G. Daudelin Inc.

C 450 278.7551
657, 7^e rang
C.P. 430
Saint-Dominique
Québec J0H 1L0

Jean-Guy Daudelin
R.B.Q. 0340-2004-20

Détaillant autorisé
SERRUPRO

Centre de
Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBO 2310-0340-16

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **MVRC** *Johnny Vac*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBO: 5729-5388-01

**constructions
DES LANDES**

1 844-793-4963
info@cdeslandes.ca
constructions-deslandes.ca
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBO: 2864-2908-53

Nos professionnels

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION

& FILS
INC.



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Pierre Dion
Saint-Liboire

1 800 808-4481
Cell.: 450 223-4481
Tél.: 450 793-4481

POMPAGE
St-Pie



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC® **BIONEST**
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500

1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie



Soudure
Maskoutaine

Daniel Beauregard, propriétaire

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0

RE/MAX
RENAISSANCE

AGENCE IMMOBILIÈRE
906 Rue Des Capucins, Bureau 203
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J6

MARYSE MORIN



COURTIER IMMOBILIER
AGRÉÉ DA

C. 450 223-4684
B. 450 771-7707

maryse.morin@remax-quebec.com
remax-quebec.com



Plomberie - chauffage
POULIOT
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

admin@pouliotpm.com | pouliotpm.com

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Proprio
Direct

AGENCE IMMOBILIÈRE

**À vendre par
le proprio
...et son courtier!**

Michèle
Sansoucy

Courtier immobilier
résidentiel

450 779-8465

msansoucy@propiodirect.com





*Les couleurs terres
et les différentes
essences de bois*

— AMÈNENT —

*un vent
de fraîcheur
printanier.*



**MEUBLES
BERNARD TANGUAY**

meublesbernardtanguay.com / 450-773-0785

